

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

Présents : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme McLellan Katharina, Mme Malherbe Françoise

Procuration :

Excusée :

Ordre du jour:

- Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal.
- Vote du CFU (compte de gestion et compte administratif 2025).
- Affectation du résultat de fonctionnement.
- Création emploi permanent.
- Syaden : Motion contre décentralisation.
- Plan communal de sauvegarde : Compte rendu de réunion.
- Questions diverses.

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

1) Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2026. n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

2) Vote du CFU (compte de gestion et compte administratif 2025)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	112 003,14	0,00	27 531,23	0,00	139 534,37
Opérations exercice	49 839,11	64 290,80	10 992,00	12 212,11	60 831,11	76 502,91
Total	49 839,11	176 293,94	10 992,00	39 743,34	60 831,11	216 037,28
Résultat de clôture		126 454,83		28 751,34		155 206,17
Restes à réaliser	0,00	0,00	43 481,00	10 109,00	43 481,00	10 109,00
Total cumulé	0,00	126 454,83	43 481,00	38 860,34	43 481,00	165 315,17
Résultat définitif		126 454,83	4 620,66			121 834,17

Monsieur le Maire lit les différents résultats financiers de la Commune pour l'année de l'exercice 2025, documents dont les conseillers municipaux avaient été destinataires en même temps que leur convocation.

Monsieur le Maire, conformément à la loi, s'est retiré et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, provisoirement présidé par Monsieur Christian DUMOULIN, 1er Adjoint au maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3) Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître un EXCEDENT de 126 454,83€ décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	112 003,14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	14 451,69
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	126 454,83
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	126 454,83
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	4 620,66
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	121 834,17
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

4) Création emploi permanent

Notre secrétaire de mairie, Anne, va prendre sa retraite.

Le centre de gestion peut s'occuper de la recherche. Les frais seront pris en charge par la commune de Festes-et-Saint-André. Thierry va également contacter le service de remplacement de la ComCom.

Nous devons délibérer sur la création d'un emploi permanent de secrétaire général(e) de mairie relevant des catégories hiérarchiques B et C dans les grades d'**adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet**, à raison de 19 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
APPROUVE la création de cet emploi

5) Syaden : Motion contre décentralisation.

Le Syaden nous demande de prendre une délibération d'**adoption de la motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics.**

Il s'agit de demander au gouvernement de renoncer au projet de réforme visant à transférer au niveau départemental la coordination ou l'organisation, en tant que chef de file, et à fortiori la compétence, d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité, de chaleur ou de numérique ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité :

D'adopter la motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics, exposée ci-dessus,

6) Plan communal de sauvegarde : Compte rendu de réunion.

Nous avons sollicité le syndicat du SMMAR pour être accompagné en vue de réaliser votre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) « multirisques ». Thierry a reçu le 10 février, M Gael REGAL Ingénieur Eau & Risques, mandaté par le SMMAR.

Ils ont fait le recensement des risques inondation et feu de forêt, bornes incendie, réserve d'eau.

Des documents sont à remplir (annuaire de crise : Élus et personnels mobilisables, Moyens matériels, etc)

Il va revenir après les élections, tout le conseil devra être présent. Nous regarderons la mise en place des cellules de crise, les mesures à prendre.

QUESTIONS DIVERSES

Effectif Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de la Corneilla :

Actuellement 35 enfants, prévision basée sur l'âge des enfants 39 pour la rentrée prochaine

Éclairage Public

Thierry va rappeler l'entreprise Robert pour avoir la date de début des travaux.

Travaux

goudronnage entrée village : Thierry va rappeler l'entreprise Burgart

À l'occasion de ce dernier conseil municipal avant les élections du 15 mars, le maire et l'ensemble du conseil municipal ont tenu à remercier chaleureusement Patrick et Françoise pour leur précieux travail et leur implication tout au long de ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45